

SYSOCO : Syndicat Solidarité Cordistes

Un syndicat indépendant et autonome pour représenter et défendre les intérêts des

Le SYSOCO, c'est quoi ?

Un syndicat indépendant qui défend les **droits et intérêts individuels et collectifs**, professionnels, matériels et moraux des **Cordistes** en France, à l'exception de ceux ayant un rôle d'employeur.

Le SYSOCO, pourquoi ?

Parce qu'il n'existait pas de syndicat représentant les Cordistes. Les expériences passées au sein de grands syndicats existants ayant échoué, les fondateurs du SYSOCO ont souhaité créer un **syndicat indépendant et autonome**, à l'image des cordistes.

Le SYSOCO, pour qui ?

Le SYSOCO est ouvert à tous les Cordistes et anciens Cordistes sans distinction de statut, d'opinion politique, religieuse, philosophique, de nationalité, ou de genre. Les syndiqués sont égaux, libres et responsables au sein du syndicat. Ils peuvent s'exprimer librement, ils ont le droit d'être informés, et de participer à l'ensemble des décisions concernant l'orientation de leur syndicat.

Quel intérêt de rejoindre le SYSOCO ?

Pour prendre part à la **défense du METIER de Cordiste**, faire preuve de **solidarité** entre nous. Également pour s'inscrire dans une volonté de **représentation de notre profession** (devant les Ministères par exemple), en tant que spécialiste des travaux en hauteur et/ou d'accès difficile, et de la maîtrise des risques associés. Le Syndicat est capable de **soutenir les Cordistes en justice, et attaquer les employeurs fraudeurs**.

Par l'absence de représentation des Cordistes depuis trop longtemps, le métier a été géré exclusivement par des instances patronales durant plusieurs décennies. **Nous déplorons aujourd'hui l'état de la profession** : non-respect quasi-systématique du Code du Travail sur la plupart des chantiers (notamment en termes de sécurité et d'encadrement) baisse généralisée des salaires, absence d'encadrement, absence de Modes Opératoires et de gestion de la prévention, manque de matériel ...

Les Cordistes, souvent livrés à eux-mêmes, doivent ainsi pallier les lacunes des employeurs en termes de prévention et d'organisation (en réalisant de fait eux-mêmes les Modes Opératoires et les analyses de risques), et souvent fournir les équipements de travail, pour un taux horaire approchant le SMIC !

Résultat : une accidentologie démentielle et un turn-over incessant... **FINISSONS-EN : UNISSONS-NOUS !**

Comment rejoindre le SYSOCO ?

Prenez contact, puis remplissez et renvoyez le bulletin d'adhésion que vous trouverez sur notre site

www.solidaritecordistes.fr

CONTACT

E-mail :

solidaritecordistes@protonmail.com

Site web :

www.solidaritecordistes.fr

Facebook :

[SyndicatSolidariteCordistes](https://www.facebook.com/SyndicatSolidariteCordistes)

Adresse :

13 rue du boulanger
26270 MIRMANDE



ADHESION

Le montant de l'adhésion est fixé à 50€ annuel minimum (il n'y a pas de maximum !), bien moins que les grands syndicats exigeant 1% du salaire.

IMPORTANT : 66% de l'adhésion est remboursé en crédit d'impôt (même si l'on n'est pas imposable).